

Hippocampe Club Calvados  
Siège social : Stade Nautique Caen  
*Merci d'adresser le courrier au Président :*  
*Monsieur Marcel Tisserand*  
*10 allée du Rêve 14780 Lion-sur-mer*  
*(Tél. 02.31.96.07.39)*

**Assemblée Générale Ordinaire de l'Hippocampe Club Calvados**  
**Lion-sur-mer le 1 Juillet 2012**

L'AGO s'est déroulée de 10h30 à 12h00 à la base nautique de Lion-sur-mer. L'appel donne 21 présents et 2 pouvoirs soit la majorité absolue (mais aucun quorum n'est exigé). Le club compte 39 adhérents, un membre de moins de 14 ans n'a pas le droit de vote.

Ordre du jour : Evocation des problèmes du bateau et validation des propositions du bureau.

Le président Marcel Tisserand évoque les problèmes rencontrés sur la coque du bateau. Une réparation n'est pas envisagée du fait qu'elle ne sera pas pérenne. Le président propose d'accepter la proposition du constructeur Narwhal sur une coque « SP 7.00 ».

La trésorière Florence Bertiau présente un plan de financement. Le club dispose d'un apport financier qui ne peut couvrir la totalité des frais. La banque du club a été sollicitée pour un prêt qui sera accepté pour une somme suffisante.

Les différentes demandes de subvention à titre exceptionnel auprès des collectivités n'ont pas donné les résultats espérés

Florence Bertiau fait un résumé sur le fonctionnement du club. Les cotisations sont la principale source de revenus. Les actions menées par le club ( calendriers, soirée) sont un apport supplémentaire. Les dépenses concernent principalement les assurances et l'entretien du matériel et du bateau. Les frais de carburant sont couverts par le montant des plongées.

La faculté du club à épargner peut permettre le remboursement d'un prêt bancaire.

L'assemblée débat sur le montant à emprunter, il est proposé une augmentation des cotisations de 10 euros. Une proposition d'augmentation du tarif des plongées est rejetée. La durée de remboursement du prêt devra être adaptée aux capacités de remboursement du club, sans tenir compte des éventuelles subventions de fonctionnement.

Le vote a lieu à main levée. La proposition du bureau concernant le choix, le montant de l'emprunt et le mode financement du bateau est acceptée à l'unanimité. L'augmentation des cotisations est acceptée par 21 voix contre deux.